

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 15 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le VINGT-DEUX JUIN à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Et

hors de la présence de Monsieur le Maire pour les questions n° 11 / 12 / 15 / 16 / 17 présidées par Monsieur Jean-Pierre COULON Premier Adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M.-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nicolas LEBLANC (à Jean-Pierre COULON pour les questions n° 1 à 7 et n° 10)

Christian DEMUYNCK (à Corinne DEROO) - **Jocelyne MICHAUX** (à Marie-Charles LALY)

Guy CAMBRELENG (à Marie-Christine MORETTI) - **Sophie CORDIER** (à Marc DANNEELS)

Louis-Armand DE BEJARRY (à Maryse GABET) - **Maryse GABET** (à Louis-Armand DE BEJARRY)

Les pouvoirs de : Louis-Armand DE BEJARRY et de Maryse GABET ne peuvent être pris en compte

EXCUSES :

ABSENT(S) :

Louis-Armand DE BEJARRY

Maryse GABET

Michèle GRAS (absente pour les questions n° 1 à 7)

Sylvie ZATAR (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n°15)

Christine SAVAUX (absente pour la question n° 23)

Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour la question n° 27)

Naëlle TAJDIRT (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 36)

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 21 : Demande de subvention dans le dessein de respecter l'obligation de mise en « accessibilité » de la Salle Pierre Louis Fresnel - Quartier de l'Épinette

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-10, L.2331-4 et L.2331-6.

Vu la loi du 11 février 2005 obligeant tous les Etablissements Recevant de Public (E.R.P.) à devenir accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite pour le 1^{er} janvier 2015.

Vu l'arrêté du 21 mars 2007 spécifiant que les E.R.P. existants devait s'adapter progressivement pour permettre l'accueil de personnes confrontées à différents types de handicap.

Considérant que la loi n° 2014-78 du 10 juillet 2014 vient compléter la loi du 11 février 2005 précitée.

Considérant que la salle Pierre Louis Fresnel est utilisée : au 1^{er} niveau, par des associations sportives à dominante « Arts Martiaux » (Judo Arts Martiaux, Karaté, Aikido, Tai-Jitsu) ; au second niveau, par des associations sportives « d'entretien physique » (Les Nerviennes, Maubeuge Fitness, Girls Parade, Les Mairieusiennes).

Que la mise en accessibilité de l'E.R.P va faciliter, circuler, utiliser les équipements ; mais également de repérer, communiquer et bénéficier de l'ensemble des prestations proposées par l'E.R.P.

Que cette mise aux normes de l'E.R.P permettra particulièrement, d'offrir aux personnes souffrant d'un handicap, une meilleure accessibilité aux pratiques sportives proposées, au sein des associations déjà fortement engagées, ou d'en donner l'opportunité à d'autres.

Que pour cette raison et compte tenu de ces paramètres, la Ville envisage la mise aux normes « Accessibilité » de la salle Pierre Louis Fresnel.

Qu'à cet effet, la Ville de Maubeuge peut solliciter le co-financement de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Nord-Pas de Calais par le biais du Centre National pour le Développement du Sport « Handicap » (CNDS).

Qu'elle devra supporter une part minimale de 20 % en tant que maître d'ouvrage du projet.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'engagement de cette opération de mise aux normes en vertu des dispositions de la loi précitée,
- autoriser Monsieur Le Maire ou son délégué à solliciter la subvention reprise en objet.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** l'engagement de cette opération de mise aux normes de la Salle Pierre Louis Fresnel en vertu des dispositions de la loi précitée,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à solliciter le co-financement de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Nord-Pas de Calais par le biais du Centre National pour le Développement du Sport « Handicap » (CNDS).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY